



N° 000429 /PR/ANBG/DG/DOS/SS

NOTE D'INFORMATION

Objet : Prise en charge par Campus France à partir de la date d'inscription

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon (ANBG) informe les étudiants boursiers du Gouvernement gabonais, admis à poursuivre leurs études en France, que le paiement de l'allocation d'études par Campus France (Paris), mandataire de l'ANBG, est conditionné par la transmission du certificat de scolarité ou l'attestation d'inscription.

Vous voudrez bien noter que la prise en charge effective se fera à partir de la date d'inscription et non plus à compter du mois d'octobre comme indiquée, de manière standard, sur l'attestation de bourse.

La présente notification est suivie d'effet dès sa date de signature.

Fait à Libreville, le 03 juillet 2019

Le Directeur Général

[Signature]
~~Joël LEHMAN SANDOÛNGOUT~~

